

Face au changement climatique, quelle sylviculture durable pour adapter et valoriser les forêts françaises ?

Déclaration des groupes associations et mutualité

Couvrant $\frac{1}{4}$ du territoire national, la forêt française est un atout pour notre pays et doit jouer un rôle charnière dans la transition écologique de notre économie, car elle est au cœur des enjeux du développement durable et réservoir de biodiversité.

Les forêts hexagonales et ultramarines ont toujours été « multifonctionnelles », remplissant des services matériels ou immatériels sur le plan économique, social et bien-sûr environnemental. Véritables îlots de fraîcheurs, habitats naturels œuvrant à la biodiversité, réservoirs de médicaments à venir, au stockage de carbone, elles sont aussi pour certaines des lieux de vie où les promeneurs viennent flâner ou cueillir ce que la nature nous offre tout en croisant les sportifs et sportives du dimanche et celles et ceux qui y travaillent. Les forêts remarquables sont notre patrimoine commun, au sens culturel du terme.

Concernant ces derniers, le groupe des associations et celui de la mutualité apprécie l'attention portée aux emplois forestiers dans la préconisation n°17, même si celle-ci aurait pu être plus ambitieuse. Car l'enjeu autour de ces emplois n'est pas seulement leur développement, mais la prise en compte de la dangerosité qui se manifeste par les maladies professionnelles encourues : troubles musculo-squelettiques, surdité, pathologies irritatives, allergiques, voir même cancers liés notamment aux poussières de bois et à la manipulation de produits chimiques, ... Le CESE aurait ainsi pu aller plus loin pour penser le long terme d'une activité qui est de facto, liée au temps long, puisque rappelons le, les arbres mis en terre aujourd'hui ne seront pour certains abattus qu'au XXIII^e siècle.

S'intéresser aux forêts, c'est donc toucher à de nombreux enjeux et si les forêts sont pour leur très grande part privées, les services qu'elles rendent sont souvent publics. C'est pourquoi leur caractère privé et les activités économiques qui s'y déroulent, ne doivent pas nous interdire d'y porter une réflexion. D'autant plus que les réponses « purement » économiques sont, au regard de l'urgence climatique qui nous guette et que nous avons maintes et maintes fois évoquée au cours de ce mandat, totalement dépassées. L'attention à l'environnement, la préservation de la biodiversité et la durabilité de nos activités ne doivent pas être perçues comme des contraintes mais comme des investissements d'avenir.

En 2012, à l'occasion du vote de l'avis sur « La valorisation de la forêt française », nos collègues du groupe de l'environnement avaient eu des propos forts sur la certification forestière qui, à la lecture de la préconisation n°5 du projet d'avis étudié aujourd'hui, sont toujours d'une criante actualité. Certifier c'est bien, faire convenablement et empêcher les dérives c'est mieux.

Le groupe des associations et le groupe de la mutualité soulignent la mention faite à la méthode d'analyse des controverses adoptée par le CESE. Celle-ci pourrait potentiellement contribuer à faire avancer les débats ayant notamment lieu entre les partisans et les adversaires du vieillissement des forêts sur le potentiel de captation et de stockage du carbone par celles-ci, comme le souligne l'avis. Cet outil d'analyse de controverses est une des grandes réussites du mandat qui s'achève et nos groupes espèrent qu'il pourra irriguer les futurs travaux du CESE, mais également être utilisé hors de nos murs.

Néanmoins sur ce sujet, le groupe des associations et celui de la mutualité estiment que la compensation n'est pas une solution. Car si les programmes de replantation sont naturellement bienvenus, ils ne reconstituent pas les écosystèmes détruits, ni les très longues temporalités ayant permis leurs développements.

Par ailleurs nos groupes rappellent que même en termes de sylviculture chacun d'entre nous peut agir en tant que consommateur responsable privilégiant les filières agricoles bio ou locales et raisonnées, pour peu que ces filières soient massivement soutenues par l'Union européenne et l'État comme nous l'avons souligné à plusieurs reprises.

Enfin puisque nos écosystèmes sont interdépendants, nos deux groupes souhaitent rappeler que sur le sujet de la déforestation, le CESE a produit un excellent avis en section affaires européennes et internationales, intitulé « Le rôle de l'Union européenne dans la lutte contre la déforestation importée ». Celui voté en ce jour par le groupe des associations et celui de la mutualité vient ainsi compléter pour apporter une réponse à la fois française et internationale aux questions soulevées par le futur de la sylviculture